

Gastforum

Gebührenerhöhung schadet der Luftfahrt

Seit Beginn dieses Jahres ist die neue Gebührenverordnung des BAZL in Kraft. Sie brachte eine massive Erhöhung der Gebühren für den Luftfahrtstandort Schweiz. Nach den ersten Monaten Erfahrung stehen diese Ausführungsbestimmungen massiv in der Kritik. Hintergrund für diese Gebührenerhöhung ist der Auftrag des Bundesrates an das BAZL, die Kosten der Personalaufstockung vorwiegend über Gebührenerhöhungen zu refinanzieren.

Gegen diesen Auftrag hat sich die Aerosuisse zusammen mit der Wirtschaft bereits im Rahmen der parlamentarischen Beratung zum Bundesgesetz über Gebühren und Abgaben erfolgreich gewehrt. Die von uns vorgebrachten Argumente haben überzeugt und das Parlament zu einem Nichteintretensentscheid zu dieser Vorlage des Bundesrates bewogen. In der darauf folgenden Vernehmlassung zur Revision der Gebührenverordnung des BAZL hat sich die Aerosuisse erneut zur Wehr gesetzt. Leider hat der Bundesrat trotz der massiven Kritik der Aerosuisse die Verordnung praktisch unverändert in Kraft gesetzt. Die neue Gebührenverordnung steht somit in scharfem Gegensatz zu einem übergeordneten Ziel des Bundesrates im Luftfahrtpolitischen Bericht, wonach die Wettbewerbsfähigkeit der schweizerischen Zivilluftfahrt zu erhöhen sei.

Die Aerosuisse bedauert dies ausserordentlich. Wenn mit der Revision der Gebührenverordnung beispielsweise eine massvolle Anpassung der Gebühren an die aufgelaufene Teuerung vorgenommen worden wäre, wäre nichts einzuwenden gewesen. Die geltende Gebührenverordnung sprengt diesen Rahmen aber eindeutig. Der Bundesrat wird daher aufgefordert, die Verordnung im Lichte der Vernehmlassungsergebnisse zu überprüfen und auf transparente Weise darzulegen, dass innerhalb der Verwaltung mit gleichen Ellen gemessen wird. Dass sich das BAZL im Rahmen einer bevorstehenden Informationsveranstaltung darum bemüht, ist ein ermutigendes Zeichen.

Forum d'hôtes

Un accroissement de taxes préjudiciable à l'aviation

→ Depuis le début de cette année, la nouvelle Ordonnance sur les taxes de l'OFAC est en vigueur. Elle s'est accompagnée d'une hausse massive des redevances pour la place aéronautique helvétique. Avec quelques premiers mois d'expérience maintenant, ces dispositions d'exécution se trouvent lourdement sous le feu des critiques. Cette augmentation des redevances a pour arrière-plan le mandat confié par le Conseil fédéral à l'OFAC, consistant à refinancer les coûts de personnel supplémentaire principalement via des accroissements de taxes.

De concert avec le monde de l'économie, Aérosuisse s'est déjà opposée avec succès à ce mandat, dans le cadre de la consultation parlementaire quant à la Loi fédérale sur les taxes et impôts. Les arguments que nous avons avancés ont été convaincants, et incité le Parlement à une décision de non entrée en matière sur ce projet de loi du Conseil fédéral. Dans la procédure de consultation qui s'en est suivie, sur la révision de l'Ordonnance sur les taxes de l'OFAC, Aérosuisse s'est de nouveau mise sur la défensive. Mais hélas, malgré les intenses critiques formulées par Aérosuisse, le Conseil fédéral a fait mettre l'Ordonnance en vigueur, pratiquement inchangée. Ainsi cette nouvelle Ordonnance sur les taxes se trouve-t-elle en contradiction flagrante avec l'un des objectifs de plus haut niveau du Conseil fédéral, dans son Rapport de politique aéronautique, selon lequel la compétitivité de l'aviation civile suisse devrait être accrue.

Un état de chose qu'Aérosuisse déplore considérablement. Si par exemple, avec la révision de l'Ordonnance sur les taxes, il avait été procédé à un ajustement modéré des redevances sur le renchérissement survenu, il n'y aurait rien eu à objecter. Mais incontestablement, l'Ordonnance sur les taxes en vigueur dépasse largement ces limites. Le Conseil fédéral est donc convié à examiner cette Ordonnance à la lumière des résultats de la procédure de consultation, ainsi qu'à démontrer dans la transparence qu'au sein de l'Administration, tout le monde est «à la même enseigne». Le fait que l'OFAC s'y efforce de son côté, dans le cadre d'une imminente manifestation d'information, constitue un signe encourageant.



